

Pantin, Lundi 26 février 2018

FORMATION PROFESSIONNELLE : LA CFTC POSE SA SIGNATURE SUR L'ANI

Réunies ce jour à Pantin, les instances de la CFTC ont décidé de signer l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle.

Issu de nombreuses séances de négociations aux MEDEF, l'accord dont la rédaction s'est achevé dans la nuit de Mercredi 21 à Jeudi 22 février prévoit notamment une montée en régime du CPF.

Le projet d'ANI propose de mettre en place un CPF (compte personnel de formation) « *lisible et rénové* ». Le CIF y est intégré et devient le CPF « *transitions professionnelles* ».

Par ailleurs le plafond et l'alimentation du CPF ont été revus à la hausse. Ainsi, l'accord prévoit que le CPF soit alimenté de 35h par an (contre 24 actuellement) avec un plafond de 400 heures (150 aujourd'hui).

Mieux, pour les personnes peu qualifiées l'alimentation du compte est portée à 55 heures par an, avec plafond de 550 heures.

C'est donc à une véritable montée en puissance du CPF à laquelle on assiste. La CFTC appelait de ses vœux une telle évolution depuis longtemps afin que les salariés puissent être davantage maîtres de leurs parcours professionnels.

A ce titre les évolutions du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) prévues par l'accord constitue également de réelles avancées sociales. En effet, pour choisir la formation qui convient le mieux à ses aspirations et ses capacités encore faut-il connaître les formations existantes, savoir à quels métiers elles correspondent, si elles sont adaptées aux salariés et aux évolutions du marché de l'emploi (nouveau métier, besoin en mains d'œuvre).

Grace à ce nouveau CEP, les salariés acquièrent enfin un droit à l'accompagnement universel et gratuit.

Pour la CFTC, cet accord national interprofessionnel sur la formation, couplé aux nouvelles règles sur l'apprentissage et l'alternance (valorisation tutorat et maître d'apprentissage, mise en place des campus métiers), constitue donc une réelle avancée sociale.

Ses instances réunies ce jour ont donc décidé de le signer.